

Pour améliorer la vie de nos clients

Une des principales missions d'Adoma est de permettre aux personnes isolées et défavorisées d'accéder à un logement dans de bonnes conditions. Ainsi, pour améliorer le quotidien de ses clients, Adoma s'associe à plusieurs organismes pour travailler ensemble sur ces problématiques et proposer un véritable accompagnement social aux résidents.

HCLPD (Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées)



Le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées a pour mission de faire toute proposition utile sur l'ensemble des questions relatives au logement des personnes défavorisées. Il élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République et au Premier Ministre.

Le Haut Comité émet également des avis, soit à la demande du Gouvernement, soit de sa propre initiative, sur tout projet de loi ou proposition de loi qui concerne le logement des personnes défavorisées.

 [Accéder au site HCLPD](#)

Prémalliance



Prémalliance, implantée à Marseille, soutient financièrement les projets innovants pour le maintien à domicile des personnes âgées, comme dans les résidences Adoma d'Aix en Provence et de Marseille, avec le Conseil général des Bouches du Rhône et la CARSAT Sud- Est.

 [Accéder au site de Prémalliance](#)

FAMI (Fonds Asile, Migration et Intégration)



Adoma bénéficie de financements européens depuis 2009. Le FAMI remplace le FEI (Fonds européen d'intégration) et le FER (Fonds européen pour les Réfugiés) depuis 2014.

Le FAMI co- finance, dans le cadre d'appel à projets, plusieurs dispositifs au sein d'Adoma :

-  l'amélioration des conditions de vie et l'intégration des personnes âgées ressortissantes de pays tiers (foyers de travailleurs migrants et résidences sociales) avec la mise en œuvre du plan d'action pour la prise en charge du vieillissement des travailleurs migrants ;
-  depuis 2012, le développement du dispositif national d'hébergement d'urgence de demandeurs d'asile (AT- SA), pour élargir les capacités de réponse aux besoins croissants de ce public en concentrant les moyens sur l'axe essentiel de l'accueil et de l'accompagnement des demandeurs d'asile pendant leur demande d'asile.
-  un programme de réinstallation de réfugiés essentiellement syriens en provenance de pays tiers d'accueil (Turquie, Liban, Jordanie, Egypte),
-  un programme d'expérimentation d'un dispositif d'hébergement de personnes déboutées du droit d'asile et volontaires au retour dans leur pays d'origine
-  l'insertion des réfugiés en Isère avec le dispositif Insair 38.

CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)



La politique d'action sociale de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse s'inscrit dans une approche globale qui prend en compte l'ensemble des éléments favorables au « bien vieillir » afin de lutter contre les risques de fragilisation sociale et de perte d'autonomie.

Pour répondre à l'objectif de prévention de la perte d'autonomie, l'action sociale de l'Assurance retraite est structurée autour de 3 piliers :

-  l'information et le conseil,

- des actions collectives,
- des dispositifs de prise en charge et d'aides financières destinées à favoriser le maintien à domicile pour les publics les plus fragilisés.

DAIC (Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté)



La DAIC est chargée de l'ensemble des questions concernant l'accueil et l'intégration des populations immigrées s'installant de manière régulière et permanente en France. En 2010, dans le cadre d'un appel à projets national, la DAIC soutient deux actions d'Adoma pour l'accompagnement des immigrés âgés vers les dispositifs de droit commun.

publié le mardi 22 Février 2011, mis à jour le jeudi 12 Mars 2020